



Objet : Campagne de taxe d'apprentissage 2023

La taxe d'apprentissage est un moyen essentiel pour assurer la qualité de nos enseignements.

Elle nous permet d'actualiser nos matériels, d'investir dans des équipements performants et de mettre nos élèves, étudiants et apprentis dans des situations d'apprentissage les plus proches de la réalité et de leur futur métier.

Notre lycée polyvalent possède de multiples facettes.

Établissement labellisé Lycée des Métiers de l'Électricité et de ses Environnements Connectés et établissement support du Campus des Métiers et Qualifications "Smart Energy Systems Campus", il forme les élèves aux diplômes suivants :

- CAP Électricien,
- Bac Professionnel Métiers de l'électricité et de ses environnements connectés,
- Mention Complémentaire Technicien en énergies renouvelables,
- BTS Électrotechnique en voie scolaire et en apprentissage.



Nous disposons d'un Centre Ressources du Génie Électrique (CRGE) composé de 3 plateaux technologiques (HTA/BT, préparation des têtes de câbles, photovoltaïque) utilisé par des élèves, étudiants et apprentis de toute l'académie mais aussi par de nombreuses entreprises pour l'habilitation HT.

Nous travaillons à la mise en œuvre au lycée Pablo NERUDA d'une nouvelle plateforme technologique "Smart Grid" autour de la transition énergétique dans le cadre d'un projet d'investissement multipartenaires (Région AURA, UGA et Éducation Nationale)

Nous proposons également d'autres formations professionnelles, technologiques et spécialités du bac général spécifiquement adaptés au secteur industriel :

- Bac Professionnel Technicien en Chaudronnerie Industrielle,
- Bac Professionnel Modélisation et Prototypage 3D,
- Bac technologique STI2D Énergie et Environnement, Architecture et Construction, Systèmes d'Information et Numérique,
- Bac général avec les spécialités Sciences de l'Ingénieur et Numérique et Sciences Informatiques.

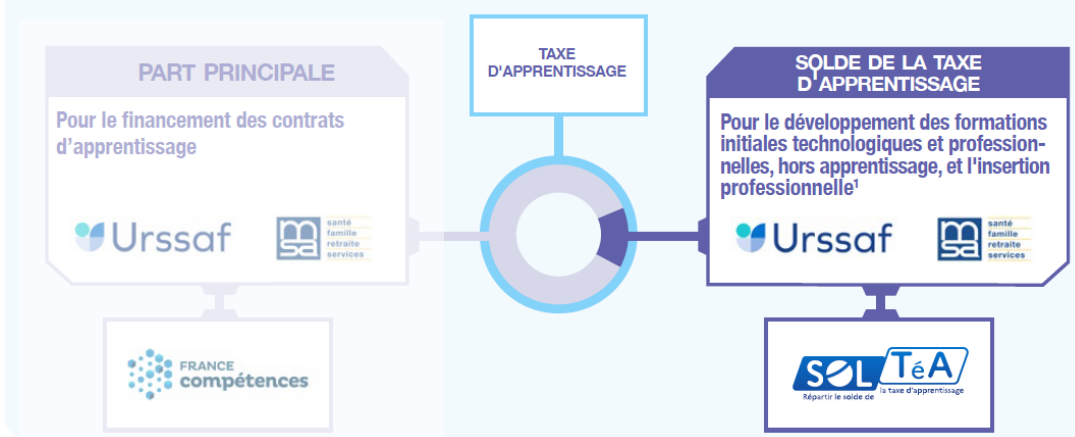
Toutes ces composantes de l'établissement sont en prise directe avec le monde industriel et forment à beaucoup de métiers en tension.

Comment nous verser la taxe d'apprentissage en 2023

L'établissement est habilité à percevoir cette taxe pour le "**Barème ou Solde de la Taxe d'Apprentissage**" 13% (ex Hors-Quota)

Vous pouvez nous verser votre part selon la nouvelle procédure mise en place en 2023.

Collecte du solde de la taxe d'apprentissage en 2023



2023 : les 3 étapes à connaître



¹DSN : déclaration sociale nominative

<https://www.soltea.gouv.fr/espace-public/>

Coordonnées

Bureau du DDFPT

Affaire suivie par

Mme Isabelle JEANTET

Directrice Déléguée aux Formations Professionnelles et Technologiques

Site lycée

<https://pablo-neruda.ent.auvergnerhonealpes.fr/>

Téléphone

04 76 24 97 08

Mél isabelle.jeantet@ac-grenoble.fr

Adresse postale

35, rue Henri Wallon

38400 Saint-Martin-d'Hères